



LABEX Entreprendre

Université de Montpellier



Ioana PINTEA

Courriel : ioana.pintea-gomes@univ-montp1.fr

Fonction : Doctorante

Cursus universitaire

❖ **Master 2 : Droit Social**

Discipline : Droit privé / Année : 2013 / Université ou Ecole : Université d'Auvergne – Ecole de Droit

Titre Mémoire de recherche : Le contrat de travail en droit roumain

Direction Mémoire : Allison FIORENTINO

❖ **Master 1 : Droit Social**

Discipline : Droit privé / Année : 2012 / Université ou Ecole : Université d'Auvergne – Ecole de Droit

❖ **Master 2 : Management des PME-PMI**

Discipline : Sciences de Gestion / Année : 2009 / Université ou Ecole : Université d'Auvergne – IUP Management et Gestion des Entreprises

❖ **Master 1 : Marketing**

Discipline : Sciences de Gestion / Année : 2008 / Université ou Ecole : Université de l'Ouest de Timisoara Roumanie

❖ **Licence : Economie, Gestion, Management**

Discipline : Sciences de Gestion / Année : 2007 / Université ou Ecole : Université d'Auvergne – IUP Management et Gestion des Entreprises



Projet de thèse

Sujet :

Les accords collectifs et l'emploi

Encadrement :

Paul-Henri ANTONMATTEI

Présentation du projet de thèse :

Depuis plus d'une trentaine d'années, la culture française de l'accord collectif, celui qui améliore la loi en créant des avantages supplémentaires pour les salariés, n'a cessé d'être bouleversée. Accord de GPEC, accord de maintien de l'emploi, accord sur le plan de sauvegarde de l'emploi, accord de mobilité interne...C'est désormais acquis : l'emploi est devenu un thème important de la négociation collective française. Il s'agit d'une évolution notable du droit du travail qui conforte la contractualisation de ce dernier et exprime une plus grande maturité des partenaires sociaux.

Tous les niveaux de la négociation collective sont concernés. On ne compte plus les accords nationaux interprofessionnels qui s'inscrivent dans cette démarche. Le récent pacte de responsabilité en cours d'élaboration mobilise fortement les branches professionnelles. Au cours des derniers mois, un PSE sur deux a donné lieu à la conclusion d'un accord d'entreprise.

Pour rompre avec la tradition de l'accord collectif classique, comme source de normes soumise à une intervention étatique régulatrice, le chemin à parcourir est long, mais pas anodin. Dans la continuité de ce que le temps de travail a commencé à faire avec l'ouverture de la voie des accords de type « dérogatoires » et « supplétifs à la loi », c'est très logiquement l'emploi qui prend le relais et donc transforme l'accord collectif jusqu'au point où il romprait entièrement avec son rôle historique.



LABEX Entreprendre

Université de Montpellier

L'emploi est devenu l'instrument d'une émancipation progressive de l'accord collectif face aux règles classiques. La question est de savoir comment l'emploi contribue-t-il aujourd'hui à l'émergence d'un nouveau type d'accord collectif ? Il s'agit aussi d'identifier, de valoriser et de partager les pratiques mises en œuvre afin de favoriser l'émergence d'idées innovantes.

Objet d'une thèse soutenue à Paris X, il y a quelques années, ce thème mérite d'être revisité tant les évolutions ont été importantes au cours des dernières années. A partir d'une analyse des accords conclus, il s'agira notamment de mettre en exergue les innovations conventionnelles liées à l'emploi.

Ce sujet doit indiquer explicitement son lien avec l'une des actions du Labex Entreprendre. Ainsi, il s'inscrit parfaitement dans la thématique de l'Axe 2 programme 1 du Labex entreprendre : Enjeux de la normalisation et de la contractualisation.